

Référence	CS	
Document du	30/09/2014	

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 19 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian RANDOULET, Président le lundi 29 septembre 2014 à 14h30.

ETAIENT PRESENTS:

M. BELLEGARDE - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT- M. CASTELLI - Mme DELAFONTAINE - M. FAVIER - M. FENOUIL - M. GIRAL - M. GROS - M. HEBRARD - M. LAGNEAU - M. LANGLADE - M. MARQUOT - M. MOUREAU - M. PASERO - M. PERRAND - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES:

M. BEL - M. DEMANSE - M. FOUILLER - M. GAMMARD - Mme HELLE - Mme JULIEN - Mme LORHO - M. MANETTI - M. MOUTAFIS

ETAIENT ABSENTS:

M. ANASTASY - M. AVRIL - M. GRANIER - M. GUIN - M. PONCE

Assistaient également : Alain FARJON, Géraldine SAINT JEAN, Ingrid HAUTEFEUILLE, Marlène CREQUER, Gilles PERILHOU, Raphaël PICARD, Julie GUIROY et Philippe DE DAPPER.

Délégués en exercice : 31 Délégués titulaires présents : 16 Délégués suppléants présents : 4

Quorum: 17



Référence	CS
Document du	30/09/2014

La séance est ouverte à 14h30 par Christian RANDOULET, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance :
 M. André ROCHE est désigné comme secrétaire de séance

	Vote	SHEET STATES
Unanimité	Pour: 18	

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 30 Juin 2014

	Vote
Unanimité	Pour : 18

- Compte rendu des décisions du Bureau Syndical du 15 septembre 2014
- M. Alain FARJON, Directeur rapporte les décisions du Bureau sur les dossiers d'urbanisme suivants :
 - 1. Bédarrides Modification n°2 du PPRi Bassin Versant de l'Ouvèze

Le PPRi Ouvèze a été approuvé le 30/04/2009 sur 23 Communes. Il a fait l'objet d'une 1^{ère} modification sur la Commune de Bédarrides approuvée le 5/06/2013. C'est un document réalisé par les services de l'Etat sous l'autorité du Préfet. Le PPRi vaut servitude d'utilité publique donc il s'impose aux documents d'urbanisme.

Il est composé d'un rapport de présentation, d'un règlement et de cartes d'aléas, d'enjeux et de zonage règlementaire.

Zone rouge: inconstructible (aléa fort)

Zone orange : extension limitée sans augmentation de population (aléa moyen)

Zones constructibles sous conditions:

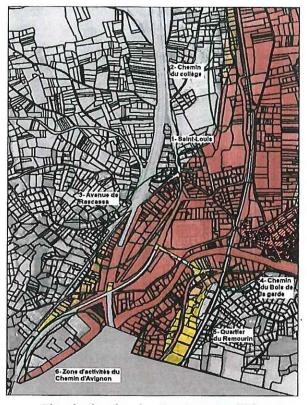
- Hachurée rouge : maintien de l'activité en centre-ville ancien dense (aléa fort et moyen)
- Orange hachurée : plaine aval aléa moyen
- Jaune : centres urbains et secteurs urbanisés aléa faible
- Verte : secteurs entre la crue de référence et le lit majeur aléa résiduel

Les modifications projetées consistent à rectifier localement certaines limites de la zone inondable sur la base de levers topographiques plus précis du terrain naturel et la prise en compte de l'étude géotechnique faite par la CCPRO.



Référence	CS	
Document du	30/09/2014	

Elles concernent 6 secteurs sur la commune de Bédarrides.



Plan de situation des 6 secteurs modifiés

Les modifications portent sur une superficie totale d'environ 13,4ha dont :

- 11ha ont été exclus de la zone inondable : ces parcelles ne sont plus soumises à la règlementation du PPRi
- 2,4ha ont été déclassés : ces parcelles ont changé de zonage règlementaire (réduction de la zone rouge)

Ces modifications portent sur emprise très limitée au regard de l'emprise totale règlementée par le PPRI (13,4ha sur les 1900ha du PPRi) et elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du PPRi.

Les membres du Bureau Syndical, réunis le lundi 15 septembre 2014, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations / Remarques	
Aucune	





Référence	CS	
Document du	30/09/2014	

2. Monteux - Modification simplifiée n°1 du PLU

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU sur 5 points. La modification porte sur la rectification d'erreurs matérielles sur le secteur 1AUc - quartier Fontaite.

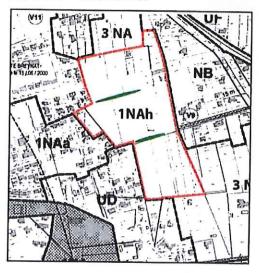
La Commune a mené conjointement 2 procédures sur ce secteur : la modification n°11 du POS et l'élaboration du PLU.

Ainsi, lors du passage en PLU, certains éléments, apparaissant sur le plan de zonage du POS modifié, n'ont pas été correctement reportés sur le plan de zonage du PLU, compromettant le projet d'urbanisation du site.

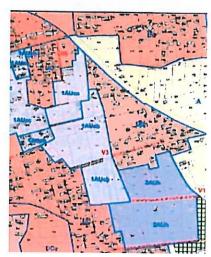
Les éléments faisant l'objet de cette correction sont :

- La suppression sur quelques mètres de certaines haies,
- Le report d'une haie protégée,
- La rectification mineure de la limite Nord de la zone 1AUcb,
- 2 points dans le règlement de la zone 1AUc :
 - Destination des zones 1AUca (habitations individuelles) et 1 AUcb (secteur mixte avec du collectif,)
 - Aspect des clôtures.

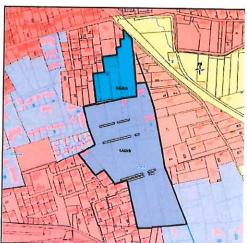
Le POS - Mai 2012



PLU - Déc 2013



Rectification portée sur le PLU - Juin 2014



Les membres du Bureau Syndical, réunis le lundi 15 septembre 2014, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations /	Remarques	
Aucuno		





Référence	CS
Document du	30/09/2014

3. Rochefort du Gard : Modification simplifiée n°1 du POS

La commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du POS sur 2 points.

La commune a décidé d'engager une modification de POS par délibération du 5/06/14 sur le projet « Cœur de village 2 » qui fait l'objet d'une ZAC.

Cette modification a pour but de :

- mettre en compatibilité la ZAC « Cœur de village 2 » avec le règlement d'urbanisme en vigueur,
- Rectifier une erreur matérielle sur l'ER C2.

Le projet prévoit la création d'un nouveau quartier en continuité du centre historique aux fonctions urbaines mixtes.

Le projet sera composé de :

- Logements avec une densité de 21 logements/ha sur l'ensemble du périmètre et 80% de logements aidés (logements locatifs sociaux LS et accession),
- Deux équipements collectifs: un pôle enfance (public) et pôle seniors
- Activités sous formes de petits commerces, services...
- Un espace vert à vocation hydraulique (1,2ha).

PLAN DE PRINCIPE



Les membres du Bureau Syndical, réunis le lundi 15 septembre 2014, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations / Pomarques	
Observations / Remarques	
Aucune	





Référence	CS	
Document du	30/09/2014	

- Délibérations
- 1. Nouveaux délégués de la CCPRO au sein du Comité Syndical du SCoT

Rapporteur : M. Xavier BELLEVILLE

Par délibération n°104-2014 en date du 26 Mai 2014 le Conseil Communautaire de la CCPRO a délibéré afin de modifier la représentation de la Commune de Bédarrides.

Ainsi pour le SMBVA, les changements sont les suivants :

<u>Titulaire</u>: M. Michel PERRAND, adjoint à l'urbanisme, à l'habitat et au patrimoine en lieu et place de M. Jean BERARD.

<u>Suppléant</u>: Mme Laure COMTE, déléguée à la communication, à l'évènementiel et au tourisme. Elle était titulaire auparavant.

En outre, par délibération n°135/2014 en date du 24 Juillet 2014 le Conseil Communautaire de la CCPRO a délibéré afin de désigner un 8^{ème} délégué au SMBVA.

En effet, compte-tenu du nouveau périmètre du SMBVA avec la Commune d'ORANGE, les statuts du SMBVA prévoient 8 délégués pour la CCPRO.

<u>Titulaire</u>: M. Xavier MARQUOT, Conseiller Municipal d'ORANGE. <u>Suppléant</u>: M. Jacques GRAU, Conseiller Municipal de SORGUE.

La composition du Comité Syndical est la suivante :

Tit		ération du Grand Avignon	
Titulaires		Suppléants	
Cécile	HELLE	Christine	LAGRANGE
André	CASTELLI	Florence	DUPRAT
Renée	JULIEN	Joël	FOUILLER
Guy	MOUREAU	Christine	D'INGRANDO
Daniel	BELLEGARDE	Dominique	ANCEY
Joris	HEBRARD	Claude	TOUTAIN
Christian	RANDOULET	Catherine	COMPERE
Joël	GRANIER	Martine	GUAY
André	ROCHE	Pierre	JOUVENAL
Patrick	SANDEVOIR	Dominique	RIBERI
Jean	FAVIER	René	TRUCCO
Georges	BEL	Karine	OGIER
Jacques	DEMANSE	Carole	DELAFONTAINE
Joël	GUIN	Jean	MATTEI
Michel	PONCE	Marie	NORMAND
Xavier	BELLEVILLE	Anne-Sophie	RIGAULT



Référence	CS	
Document du	30/09/2014	

Michel	PERRAND	Laure	COMTE	
Didier	CHARLUT	Laurent	GIRAL MAIMONE	
Claude	AVRIL	François		
Jean-Pierre	FENOUIL	Alain	ROCHEBONNE	
Louis	BISCARRAT	George-Andrée	FLEURY	
Marie-France	LORHO	Jean-Pierre	PASERO	
Thierry	LAGNEAU	Stéphane	GARCIA	
Xavier MARQUOT		Jacques	GRAU	
	Communauté de Commu	ines Les Sorgues du Comtat		
Christian	GROS	Didier	CARLE	
Michel	TERRISSE	Denis	FOURNET	
Pierre	GABERT	Françoise	LAFAURE	
Michel			EYDOUX	
C	ommunauté de Commune	s de la Côte du Rhône Gardoi	ise	
Patrick	MANETTI	Jean-Marc		
Eric	MOUTAFIS	Max	LANGLADE	
Philippe	GAMARD	Jean-Pierre	ALENGRIN	
Michel ANASTASY		André	HEUGHE	

	Vote	
Unanimité	Pour : 18	



Référence	CS		
Document du	30/09/2014		

2. Remboursement des frais de mission et de déplacement des élus

Rapporteur: M. Thierry LAGNEAU

Par délibération n° 2010-03 en date du 2 Mars 2010, le Comité Syndical a délibéré en approuvant les modalités de remboursement des frais de missions et de déplacement des élus.

Il s'avère que le Comité Syndical a été renouvelé suite aux élections municipales des 23 et 30 Mars 2014.

Il s'agit de proposer une nouvelle délibération suivant l'article L.5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (par référence à l'article L.2123-18 pour les élus communaux) qui dispose que les fonctions de Président, Vice-présidents et autres élus donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

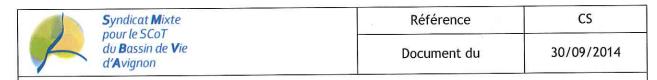
Il est proposé que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de leurs missions soient remboursées sur présentation d'un état de frais.

Pour ce qui concerne le remboursement des frais d'hébergement et de restauration, il appartient au Comité Syndical de retenir soit le système de remboursement forfaitaire, soit le système de remboursement aux frais réels.

Cécile HELLE, en ce qui concerne les déplacements, a demandé que soit précisé que les élus sont invités à privilégier les transports en commun.

Les membres du Bureau Syndical, réunis le Lundi 15 Septembre 2014, ont émis l'avis de retenir le système de remboursement forfaitaire.

	Vote	
Unanimité	Pour: 18	

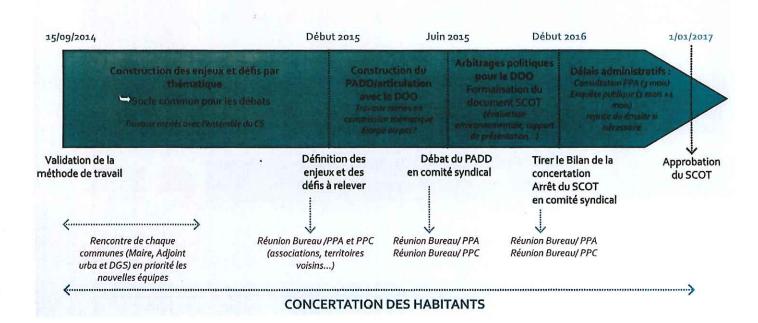


Présentation par l'AURAV pour le SCoT BVA :

Mmes Ingrid HAUTEFEUILLE et Marlène CREQUER présentent à l'ensemble du Comité Syndical « la stratégie d'aménagement du SCoT du Bassin de vie d'Avignon qui a été approuvé le 16/12/2011 ».

Elle propose une méthode de travail et le planning général d'ici le 1/01/2017 - date d'approbation du SCoT Grenelle et le planning d'ici 2015.

Le planning général





Référence	CS
Document du	30/09/2014

Méthode de travail d'ici début 2015 en comité syndical



Le thème	Les grandes lignes du contenu	Thèmes transversaux	Date pressentie	
La stratégie d'aménagement du SCOT approuvé	Le Projet SCOT SRU Croiser avec les premiers indicateurs éclairant les nouvelles dynamiques		Lundi 29 septembre 2014	
Economie	Synthèse de l'étude Olivier Portier Foncier économique L'évolution de l'emploi et la géographie de l'emploi entre 2006 et 2011	Environnement Economie de foncier Energie Paysages	Vendredi 24 octobre 2014	Seront abordés : → Le diagnostic de la thématique → Les acquis du 1er SCOT → Les pistes d'évolution du SCOT
Commerce	Les premiers éléments du document d'aménagement commercial		Vendredi 7 novembre	
TVB / foncier/agriculture	Méthode et enjeux du territoire Validation du DCE Budget		Lundi 24 novembre	
Habitat/ formes urbaines	Enjeux du logements Articulation urbanisation/transport Densité / foncier/LLS		Le lundi 15 décembre	
Synthèse / enjeux	Identification des défis du PADD		Janvier 2015	J

Autres dates à prévoir:

Ateliers Vaucluse 2040 : novembre 2014 Séminaire NTIC d'ici la fin de l'année



Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Le Président lève la séance à 16h40.

Le Pontet, le 30 septembre 2014 Le secrétaire de séance André ROCHE